



Le rôle de la langue maternelle et de la première langue étrangère dans l'apprentissage du français langue étrangère à l'université du Yarmouk

Batoul Al-Muhaissen

Université du Yarmouk, Jordanie

Batoul@yu.edu.jo

<https://orcid.org/0000-0003-1643-4850>

Khaldoun Aljarrah

Université du Yarmouk, Jordanie

Khaldoun.jarrah@yahoo.com

<https://orcid.org/0009-0008-4788-0494>

Reçu le 14-03-2023 / Évalué le 26-11-2023 / Accepté le 03-12-2023

Résumé

La présente recherche a pour objectif de découvrir et de montrer le rôle des langues déjà apprises dans l'acquisition d'une nouvelle langue étrangère. Nous avons traité, dans une partie théorique, des notions nécessaires à notre sujet de recherche. Nous avons suivi une méthodologie de recherche adéquate à notre sujet d'étude, à savoir le questionnaire. Nous avons distribué ce questionnaire aux apprenants du français de l'université du Yarmouk. Les résultats avaient pour but de nous aider à comprendre si les langues déjà apprises sont présentes dans la classe de français langue étrangère ou non. L'analyse de ces résultats nous a aidé à mieux comprendre dans quelles situations les apprenants font appel au bagage linguistique des langues qu'ils ont déjà acquises. Par conséquent, nous avons présenté certaines propositions qui contribueront à l'amélioration du processus d'enseignement/apprentissage du FLE à l'université du Yarmouk.

Mots-clés : langue maternelle, FLE, langue seconde, enseignement

Yarmouk Üniversitesi'ndeki Yabancı Dil Olarak Fransızca Öğreniminde Ana Dilin ve Birinci Yabancı Dilin Rolü

Özet

Bu makale, daha önce öğrenilmiş olan dillerin rolünü keşfedip göstermeyi hedeflemektedir. Teorik kısımda araştırmamız için gerekli kavramlar ele alınmıştır. Araştırma konumuza uygun olduğunu düşündüğümüz anket kullanılmıştır. Bu anket, Yarmouk Üniversitesi'nde Fransızca eğitimi gören öğrencilere dağıtılmıştır. Sonuçlar, daha önce öğrenilmiş dillerin Fransızca sınıfında mevcut olup olmadığını anlamamıza

yardımcı olma amacını taşıyordu. Bu sonuçların analizi ise, öğrencilerin edindikleri dillere ilişkin dilsel bilgilerini hangi durumlarda kullandıklarını daha iyi anlamamızı sağlamıştır. Bu nedenle, Yarmouk Üniversitesi'nde Fransızca öğretim/öğrenim sürecini geliştirmeye katkıda bulunacak bazı öneriler sunulmuştur.

Anahtar sözcükler: Ana dili, yabancı dil olarak Fransızca, ikinci dil, öğretim

The role of the mother tongue and the first foreign language in the learning of French as a foreign language at the University of Yarmouk

Abstract

This research aims to discover and show the role of languages already learned in the process of the acquisition of a new foreign language. In a theoretical part, we have dealt with the notions necessary for our research subject. We followed a research methodology appropriate to our study subject, namely the questionnaire. We distributed this questionnaire to learners of French at the University of Yarmouk. The results were intended to help us understand whether the languages already learned are present in the FFL class or not. The analysis of these results helped us to better understand in which situations learners use the linguistic knowledge of the languages they have already acquired. Therefore, we have presented some proposals that will help improve the teaching/learning process of FFL at Yarmouk University.

Keywords: mother tongue, FFL, second language, teaching

Introduction¹

En Jordanie, et plus particulièrement à l'université du Yarmouk, les apprenants de la langue française comme langue étrangère n'ont jamais parlé français, et n'ont même jamais, pour la plupart, entendu qui que ce soit le parler. Il convient de préciser que la Jordanie n'est pas un pays francophone, mais plutôt un pays où l'anglais est la langue étrangère dominante et la plus enseignée.

N'ayant aucune notion de français au début de l'enseignement / apprentissage, les apprenants jordaniens auront donc tendance à s'appuyer naturellement sur leurs connaissances et compétences langagières préalablement acquises dans d'autres langues.

¹ Batoul Almuhaissen s'est chargée de la rédaction des parties théoriques de l'article, Khaldoun Aljarrah de la partie pratique et de l'analyse des données.

Comme tout apprenant d'une langue étrangère, ils ont, d'une part, inconsciemment recours à l'arabe qui est leur langue maternelle, mais ils prennent également comme repère l'anglais. De par ses similitudes avec le français (même alphabet, ressemblance orthographique ou sémantique), l'anglais les assiste plus ou moins naturellement comme langue intermédiaire dans l'apprentissage du FLE (Français Langue Étrangère). Il faut savoir que :

Les objectifs d'apprentissage de langue étrangère, y compris les différents niveaux-seuils, sont délimités en creux par rapport à cette compétence du natif et, en outre, l'apprenant n'est pas explicitement pris en compte comme sujet plurilingue (pouvant faire appel par exemple aux ressources de sa langue maternelle, voire d'une autre langue étrangère déjà quelque peu connue) (Coste et al., 2009 : 9).

Dans le cadre de notre recherche, nous allons nous focaliser sur la place et le rôle de la langue maternelle (l'arabe) et de la première langue étrangère acquise (l'anglais) dans la classe de FLE à l'université du Yarmouk en Jordanie. Cette combinaison de l'arabe en tant que langue maternelle et de l'anglais comme première langue étrangère a été peu abordée en Jordanie. Elle n'a pas fait l'objet, selon nos investigations, d'études sérieuses. Cela a suscité notre curiosité scientifique dans ce domaine qui demeure un terrain fertile pour d'importantes recherches. En effet, certaines questions se posent quant à l'apprentissage du FLE : dans quelle mesure peut-on passer par l'anglais ou par la langue maternelle pour mieux comprendre le français ? Ces passerelles linguistiques sont-elles réellement d'une grande utilité ? Les professeurs permettent-ils ou non l'utilisation de ces langues préalablement acquises en classe de FLE ? Peut-on véritablement interdire ou limiter le recours à la langue maternelle ou à la première langue étrangère en classe de FLE ? Si oui, comment ? Et si non, pourquoi ? Le degré d'apprentissage de la langue française impacte-t-il l'utilisation de ces langues passerelles ? Les apprenants ont-ils recours à ces langues dès le début de leur apprentissage ou après l'acquisition de quelques notions de français ? Quand les apprenants ne connaissent pas un mot en français, le comparent-ils systématiquement à l'anglais ? Les réponses à toutes ces questions nous aideront à mieux comprendre

comment, pourquoi, quand et dans quelles circonstances nous avons recours à une autre langue en classe de FLE.

Depuis l'apparition des méthodologies et des approches d'enseignement des langues étrangères, l'interrogation sur le recours à d'autres langues pré-acquises pendant l'apprentissage d'une langue étrangère est une question récurrente qui nécessite à la fois des interrogations mais également des réponses pratiques et précises. Cependant, ces recherches et ces réponses ne sont pas harmonisées. Certaines méthodologies et approches, telles que les approches communicatives, acceptent le recours aux pré-acquis linguistiques tant qu'ils jouent un rôle facilitateur dans l'apprentissage de la langue en question. Certaines autres, telle que l'approche directe, qui interdit totalement tout recours à d'autres langues, particulièrement la langue maternelle, n'acceptent pas ce recours sous prétexte que la langue peut et doit être apprise par elle-même (image, gestuelle, mime...). Cette mésentente et cette combinaison ont attiré notre attention sur l'intérêt de ce sujet. Cela justifie l'étude, non seulement en recherchant la portée de la langue maternelle dans la classe du FLE, mais également en incorporant une autre langue étrangère apprise, à savoir l'anglais, dans notre cadre de recherche.

1. L'apprentissage des langues en Jordanie

Dans les établissements scolaires et universitaires, deux langues sont habituellement enseignées : d'une part l'arabe en tant que langue maternelle et d'autre part l'anglais comme la première langue étrangère. Elles sont imposées par le ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur du Royaume. L'enseignement d'autres langues étrangères, telles que le français, l'espagnol, l'allemand, le russe, le chinois, l'italien ou le turc existe aussi, mais il est facultatif. Cet enseignement est alors dispensé en dehors des départements de langues choisies par l'apprenant et en dehors des spécialités qui nécessitent l'apprentissage ou la connaissance préalable d'une telle ou telle langue. Les apprenants se rapprochent donc de centres de langues privés ou de centres liés aux pays natifs de chaque langue.

2. La place de l'anglais et du français dans le système éducatif jordanien

Comme présenté précédemment, le système éducatif jordanien porte un intérêt majeur à l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais en tant que langue étrangère principale, enseignée après la langue maternelle (l'arabe). L'anglais est en effet l'unique langue étrangère imposée à enseigner dans toutes les écoles et les universités publiques et privées. Alors que le français est enseigné depuis 1970 comme langue étrangère, il se classe juste derrière l'anglais comme deuxième langue étrangère la plus utilisée et la plus parlée. D'après le site officiel du gouvernement jordanien, et de l'ambassade de France à Amman, il y a environ 43 000 élèves (soit 2,3 % du nombre total d'étudiants jordaniens), répartis dans seulement 170 établissements publics et privés, qui étudient le FLE comme matière facultative. Le FLE est enseigné par 250 professeurs qui ont suivi des formations d'enseignement en France et à l'Institut Français de Jordanie à Amman.

L'anglais, une des langues les plus parlées au monde, est aussi une langue de recherche scientifique grâce à laquelle les apprenants des établissements supérieurs peuvent approfondir leurs recherches et leurs connaissances dans tel ou tel domaine ou dans telle ou telle spécialité. C'est une autre raison essentielle qui explique la place et le rôle de l'anglais en Jordanie. En effet, la maîtrise de l'anglais est également un avantage considérable dans tout processus de recherche d'emploi. Pour un Jordanien voulant trouver un travail, que ce soit en Jordanie ou dans les pays voisins (les pays du Golfe), il est très important, voire quasiment indispensable, de maîtriser l'anglais en plus de l'arabe.

Le français, enseigné en Jordanie en tant que langue étrangère depuis 1970 n'est dispensé qu'à titre facultatif dans certaines écoles et universités privées et publiques. Parmi les écoles jordaniennes, d'après le site officiel du gouvernement jordanien, il y a 7 434 écoles en Jordanie. Cela signifie que le français n'est enseigné en tant que langue étrangère que dans 2,9 % des écoles jordaniennes. Ceci représente une très faible part du système éducatif jordanien. Ce faible pourcentage d'écoles dispensant des cours de FLE pourrait donc être très largement développé. L'enseignement du français dans les universités jordaniennes a débuté à l'université du Yarmouk en 1984-1985. Aujourd'hui, parmi les 34 universités jordaniennes

(publiques et privées confondues), seulement 6 universités dispensent l'enseignement du français. Dans ces 6 universités, l'apprenant peut obtenir une licence en langue française, s'étalant sur 4 ans, et uniquement deux de ces universités peuvent enseigner le français jusqu'à un niveau de master. À l'université du Yarmouk, dans la ville d'Irbid, il est possible d'obtenir un master en sciences du langage et à l'université de Jordanie dans la ville d'Amman un master en traduction.

Le faible nombre d'établissements enseignant le français à un niveau universitaire prouve que la langue n'occupe pas une place privilégiée dans l'enseignement/apprentissage des langues étrangères en Jordanie. Pour réellement étendre l'apprentissage du français en Jordanie, la langue française pourrait être incluse dans d'autres cursus et d'autres spécialités d'études : comme aux facultés de médecine, de tourisme, de droit en tant que français sur objectifs spécifiques (FOS). En effet, les apprenants de ces spécialités envisagent parfois de poursuivre leurs études supérieures en France ou dans d'autres pays francophones. Ainsi, l'inclusion de la langue française dans leur cursus scolaire et universitaire leur permettrait de gagner du temps, de l'argent, ainsi que la possibilité d'être sélectionnés plus facilement pour intégrer des universités françaises ou francophones. Afin de répondre aux questions soulevées dans le cadre de notre recherche, nous allons définir quelques notions indispensables à savoir : la langue maternelle, la langue étrangère et la langue seconde.

3. La langue maternelle

Grâce à sa langue maternelle, l'individu s'intègre à la société et à la possibilité d'en devenir un membre indispensable et actif. En d'autres termes, la maîtrise de la langue maternelle est un atout pour communiquer dans sa propre communauté. Dans le dictionnaire Larousse, la langue maternelle est définie de la façon suivante : c'est la « *première langue* apprise par un sujet parlant (dit alors locuteur natif) au contact de l'environnement familial immédiat ». Ou bien, d'après Cuq et Gruca (2017 : 82), c'est « la première langue qui s'impose à chacun ». C'est alors la première langue dans l'ordre d'appropriation et par la suite la langue par laquelle l'individu devient un locuteur natif. Être natif d'une langue veut dire

que la personne est officiellement devenue un membre agissant dans sa société en utilisant sa langue et en lui accordant, par conséquent une identité qui lui permet finalement de penser et de réagir. Selon (Cuq, 2003 : 150-151), la notion de langue maternelle est difficile à définir strictement à cause de son épaisseur historique, de ses déterminations plurielles et de ses connotations étendues. Il s'agirait de nommer ainsi la première langue acquise par le sujet parlant dans un contexte où elle est aussi la langue utilisée au sein de la société pour la plupart des communications orales et écrites. Le caractère spontané et naturel de son usage et l'aisance de son maniement apparaissent également comme des traits définitoires de la langue maternelle. Pour (Dabène, 1994), la définition de la langue maternelle reste une notion ambiguë comme elle le confirme dans son ouvrage *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues* en 1994 en disant que « la plupart des ouvrages de didactique, qui font de ce concept un usage intensif, ne le définissent pratiquement jamais ». C'est la langue que l'individu maîtrise le mieux et dans laquelle il peut s'exprimer sans difficulté, afin d'être capable d'établir des communications avec autrui.

Dans le cadre de notre recherche, nous considérerons que la langue maternelle des apprenants jordaniens est l'arabe.

4. La langue étrangère

Le concept de langue étrangère se rapporte à toute autre langue apprise après l'acquisition de la langue maternelle. Elle est souvent jugée moins maîtrisée que la langue maternelle / première. En effet, une langue étrangère peut être choisie pour des raisons personnelles ou professionnelles. Certains apprenants décident également d'apprendre une nouvelle langue étrangère simplement par loisir ou par amour pour l'apprentissage des langues étrangères.

L'apprenant considère une nouvelle langue comme étrangère en fonction de l'espace géographique, linguistique et ou culturel dans lequel il se la définit. C'est ce qui est expliqué dans la définition de « Langue étrangère » du *Dictionnaire de didactique du français* (Cuq, Dir. 2003 : 150) : « Toute langue non maternelle est une langue étrangère. On peut alors distinguer trois degrés de xénité (ou d'étrangeté) : la distance matérielle,

géographique [...], la distance culturelle [...], la distance linguistique [...] ». À titre d'exemples, l'arabe et l'hébreu peuvent être considérées comme des langues proches puisqu'elles appartiennent à la même famille linguistique (langue *sémitique*) ; tandis que l'arabe et le turc, bien que géographiquement proches, appartiennent à deux familles linguistiques différentes. L'arabe et le chinois en revanche, ne sont pas proches ni géographiquement, ni culturellement, ni linguistiquement.

Une langue est donc considérée comme étrangère seulement si l'apprenant a déjà acquis un système linguistique en amont (celui de sa langue maternelle) et qu'il entreprend l'apprentissage d'autres langues. Notons bien que la notion d'« étranger » dans l'expression « langue étrangère » est tout à fait relative. La langue peut ne pas être étrangère pour tout le monde puisque ce qui est considéré comme « étranger » pour certains ne l'est pas forcément pour d'autres. Par exemple, la langue française est étrangère pour un apprenant jordanien pour qui la langue arabe est considérée comme maternelle ; alors que c'est l'inverse pour un français (la langue étrangère est l'arabe tandis que la langue maternelle est le français).

Véronique Castellotti, (2001 : 25) a mentionné que les dénominations (langue maternelle, langue étrangère ou autres qualificatifs apparentés) « ne sont actualisables qu'auprès d'un individu ou d'un groupe d'individus, groupe qui ne coïncide qu'exceptionnellement avec ceux, portant le même nom, dont les institutions (politiques, scolaires, voire religieuse) ont la charge : tous les citoyens français n'ont pas pour langue maternelle le français, et tous les sujets qui l'ont ne sont pas citoyens français [...] ».

En Jordanie, la première langue étrangère enseignée dès l'école maternelle et qui peut l'être tout au long du cursus scolaire et universitaire est l'anglais. La langue française et les autres langues (l'allemand, l'espagnol, l'italien, le chinois...) peuvent être apprises à l'université, privée ou publique. Elles sont enseignées directement dans les centres de langues ou en coopération avec les ambassades ou les centres culturels des pays étrangers.

5. La langue seconde

La langue seconde est une deuxième langue, non maternelle, partagée par la majorité des membres d'une société. Ils la parlent et l'utilisent pour certaines communications officielles comme les médias, les journaux et pour l'enseignement. Elle est également reconnue comme la langue non maternelle / étrangère officielle d'une région, d'un pays ou d'une communauté. La seconde langue officielle est souvent utilisée dans un cadre professionnel, pour des procédures administratives, la communication entre habitants ou même dans les cadres scolaire et universitaire. « Une langue a un statut dans un pays lorsqu'elle est officiellement reconnue dans les institutions. On parle alors de *langue officielle* » (Cuq, 1989 : 36-40).

On évolue alors d'une phase d'enseignement / apprentissage de la langue seconde, à une autre phase, plus avancée, dans laquelle on commence à adopter la langue comme un facteur d'enseignement pour d'autres matières. Cependant, il ne faut pas confondre ces deux phases : enseignement / apprentissage de la langue » et « langue d'enseignement ». En effet, il se peut que la langue seconde soit enseignée durant l'intégralité du cursus scolaire, sans jamais devenir une langue d'enseignement dans aucune autre matière étudiée. On ne confondra pas langue « enseignée » et « langue d'enseignement ». En Jordanie par exemple, l'anglais est enseigné à partir de l'école maternelle, mais plus tard, au cours du cursus universitaire, certaines matières sont enseignées en anglais. L'anglais devient alors le médium de l'enseignement d'autres matières. C'est le cas par exemple de la médecine, de l'ingénierie ou de l'informatique. Les étudiants jordaniens évoluent donc de façon graduelle de la phase enseignement / apprentissage de l'anglais à la phase d'enseignement / apprentissage en anglais.

Cependant, en Jordanie, nous ne pouvons pas totalement considérer la langue anglaise comme une langue seconde car son usage reste limité, même si elle est adoptée dans de nombreux domaines professionnels et démarches administratives. La langue arabe est, quant à elle, utilisée dans tous les domaines personnels, professionnels, toutes les démarches

administratives et autres procédures internes. L'anglais est davantage privilégié pour certaines procédures externes (le commerce ou le tourisme par exemple). Ainsi, en Jordanie, un citoyen lambda n'est pas réellement contraint, à l'échelle personnelle, de maîtriser l'anglais puisqu'il peut vivre et communiquer au quotidien en arabe, dans toutes les situations de la vie courante, sans nulle connaissance de l'anglais. Toutefois, il est difficile de considérer l'anglais comme une langue étrangère puisque faisant très souvent partie du quotidien des Jordaniens. On la qualifiera donc de langue étrangère privilégiée.

6. La place des langues sources dans l'apprentissage d'une nouvelle langue étrangère

En 1980, Robert Galisson considérait l'utilisation de la langue maternelle comme inévitable dans le processus d'enseignement et d'apprentissage des langues étrangères :

Quoi qu'on dise et quoi qu'on fasse, la langue maternelle est toujours là, visible ou invisible, mais présente dans l'enseignement/apprentissage des langues étrangères. C'est la référence première, le fil conducteur, le truchement universel (Galisson, 1980 :52).

En 2006, Camilla Bardel, professeur de langues modernes à l'université de Stockholm, propose trois hypothèses concernant l'acquisition d'une grammaire L3. Premièrement, elle soutient que l'influence des autres langues n'est pas présente sur la L3. Ensuite, elle suppose que seulement l'influence de la L1 est présente. Enfin, elle propose que toutes les autres langues puissent agir ou exercer une influence majeure sur la L3. Comme nous l'avons déjà évoqué, pour un Jordanien dont la langue maternelle est l'arabe, l'anglais et le français sont très proches linguistiquement puisque ce sont des langues apparentées. Les apprenants imaginent donc que s'appuyer sur des notions d'anglais, qu'ils ont déjà apprises, leur permettra de comprendre et communiquer en français plus facilement. Néanmoins, chaque langue a ses spécificités et ses règles, comme nous l'avons auparavant souligné.

Il faut donc savoir utiliser minutieusement les langues passerelles. On peut supposer que toutes les « langues sources » dont dispose l'apprenant peuvent naturellement avoir une influence sur l'apprentissage d'une nouvelle langue étrangère, comme le mentionne (De Pietro, 2007) en constatant que les apprenants des langues étrangères ont préalablement « une “grammaire intérieure” de leur langue, qui interagit – parfois positivement, parfois négativement – avec leurs nouveaux apprentissages langagiers ». Pour Duccini (2013 : 13) :

[...] le contraste des langues favorise une conscientisation elle-même facilitatrice de la conceptualisation des savoirs. Souvent l'enseignant "monolingue" des langues se prive pour des motifs dont, – lorsqu'ils ne sont pas purement contingents –, la pertinence didactique dépend étroitement des situations d'apprentissage. En particulier, dans des classes où la formation initiale et donc les compétences grammaticales explicites en L1 sont souvent inégalement partagées, ce biais métalinguistique pourrait constituer une aide appréciable pour certains apprenants à l'approche des niveaux intermédiaires.

7. Étude de terrain

À la fin de cet article, vous trouverez les cinq tableaux qui ont constitué notre questionnaire portant sur 102 étudiants² du département de langues modernes à l'université du Yarmouk en Jordanie. Ces tableaux indiquent le statut que représentent l'anglais et l'arabe dans le processus de l'enseignement / apprentissage du FLE chez les apprenants au sein de ce département. Ils représentent également les influences de ces deux langues sur les apprenants.

Afin d'obtenir des réponses aux questions posées préalablement, nous avons opté pour un questionnaire comme outil de recherche. Ce questionnaire va nous aider à recueillir les résultats et les données souhaités dans le cadre de notre recherche. Ces données pourront ensuite être analysées. Ce questionnaire a été réalisé auprès de 102 apprenants en deuxième, troisième et quatrième années. Le choix de notre public, de la deuxième à la quatrième année et l'exclusion des apprenants de la première

² Nous les remercions de leur participation à notre recherche.

année, a été décidé pour ne pas risquer de fausser les résultats à cause de difficultés de compréhension sur les questions posées. En effet, notre analyse et nos recherches dépendent des résultats de ce questionnaire.

Tableau n°1 : Les apprenants sont-ils plus à l'aise quand d'autres langues sont utilisées pour faciliter la compréhension ?		
	Nombre des apprenants	Pourcentage
Oui	95	93.1 %
Non	7	6.9 %
Total	102	100 %

Tableau n° 2 : L'usage de l'anglais joue-t-il un rôle positif ou négatif dans l'apprentissage du français ?		
	Nombre des apprenants	Pourcentage
Positivement	84	82.4 %
Négativement	18	17.6 %
Total	102	100 %

Tableau n°3 : L'usage de l'arabe joue-t-il un rôle positif ou négatif dans l'apprentissage du français ?		
	Nombre des apprenants	Pourcentage
Positivement	70	68.6 %
Négativement	32	31.4 %
Total	102	100 %

Tableau n°4 : Dans quelle situation les apprenants utilisent-ils l'arabe ?		
	Nombre des apprenants	Pourcentage
Pour demander des explications	27	26.5 %
Pour répondre à des questions concernant le cours	8	7.8 %
Pour demander la permission de sortir de classe	8	7.8 %
Quand vous n'arrivez pas à vous exprimer en français	46	45.1 %
Autre	13	12.7 %
Total	102	100 %

Tableau n°5 : Dans quelle situation les apprenants utilisent-ils l'anglais ?		
	Nombre des apprenants	Pourcentage
Pour demander des explications	20	19.6 %
Pour répondre à des questions concernant le cours	9	8.8 %
Pour demander la permission de sortir de classe	10	9.8 %
Quand vous n'arrivez pas à vous exprimer en français	40	39.2 %
Autre	23	22.5 %
Total	102	100 %

Après une analyse globale des résultats du questionnaire, nous avons remarqué que la majorité des apprenants interrogés a affirmé qu'ils étaient plus à l'aise quand ils faisaient appel à l'arabe ou à l'anglais durant les cours de FLE. Cela est dû, en grande partie, au fait que ces apprenants maîtrisent l'arabe en tant que langue maternelle et l'anglais en tant que langue étrangère. Ils pensent alors que les langues déjà apprises peuvent présenter un atout dans l'apprentissage du français et peuvent également les aider à combler les lacunes linguistiques existantes en français. En revanche, une partie des apprenants questionnés a également exprimé que le recours aux autres langues (arabe et anglais) dans une classe de FLE est sans grand intérêt. Cela peut être justifié par le manque de bagage linguistique en anglais chez certains d'entre eux. L'apprentissage du français, associé à l'anglais, devient alors plus compliqué. D'autres croient en une méthode plus monogliste. Quant à l'arabe, ceux qui sont contre son usage dans une classe de FLE estiment probablement que sa présence est inutile puisque c'est une langue qui pourrait représenter une difficulté supplémentaire. En effet, l'apprenant va, inconsciemment, y avoir recours à chaque blocage linguistique sans faire assez d'efforts en français.

Si nous regardons de plus près les résultats dans le tableau n°4, nous voyons que presque la moitié des enquêtés utilisent l'arabe quand ils n'arrivent pas à s'exprimer en français. Cette réaction pourrait être interprétée de la manière suivante : ces apprenants font appel à leur langue maternelle dans des situations de blocage de communication afin qu'ils puissent surmonter la difficulté rencontrée, en utilisant une langue partagée et comprise par les deux parties de processus d'enseignement / apprentissage. En deuxième place, nous pouvons remarquer que les apprenants demandent des explications en arabe et nous pensons qu'ils l'utilisent pour les mêmes raisons citées précédemment. En troisième place, nous constatons que le recours à l'arabe se fait pour demander la permission de sortir de la classe. Nous pensons que les apprenants l'utilisent dans cette situation soit parce qu'ils pensent que cette demande peut se faire en arabe sans nuire à leur apprentissage, soit parce qu'ils ne savent pas comment formuler cette demande en français. Le reste des enquêtés a répondu qu'ils l'utilisent pour d'autres raisons.

En ce qui concerne l'utilisation de l'anglais, les résultats du tableau n° 5 sont proches de ceux du tableau précédent avec un usage un peu moins élevé que pour la langue arabe. Nous trouvons ces résultats logiques puisque l'arabe est la langue maternelle de la majorité des apprenants. Nous remarquons que les deux réponses les plus courantes correspondent à ceux qui n'arrivent pas à s'exprimer en français et ceux qui demandent des explications. Par conséquent, ils ont recours à l'anglais parce qu'en premier lieu ils le maîtrisent et pensent qu'une similitude pourrait exister avec le français. En second lieu, on peut supposer qu'ils ne veulent pas recourir à l'arabe qui n'est pas une langue proche du français selon eux.

En résumé, selon les résultats obtenus dans notre questionnaire, nous avons remarqué que la plupart des apprenants interrogés au département de langues modernes à l'université du Yarmouk pensent que les langues déjà apprises jouent un rôle important dans l'apprentissage du français. Ce dernier leur semble important voire indispensable dans des situations variées et de nécessité pour les apprenants et les enseignants : quand ils sont incapables de s'exprimer en français, pour répondre à des questions, pour la gestion de classe, pour gagner du temps, pour la traduction lors de la ressemblance orthographique et la similitude syntaxique. Si ce recours est utilisé avec sagesse et dans un contexte convenable, on peut supposer qu'il est bénéfique et positif lors d'un blocage de communication ou lors d'une incompréhension écrite ou orale. Il reste cependant un pourcentage non négligeable d'étudiants qui pensent que le recours à d'autres langues est négatif et ne représente pas un intérêt majeur. Cela pourrait être dû à leur niveau avancé en français, à leur stratégie d'apprentissage ou bien à leur croyance que le français, étant une langue complètement différente des autres, doit être appris, même enseigné sans faire appel à d'autres langues. Enfin, nous pouvons remarquer qu'adopter un monolinguisme ou ne pas avoir recours aux autres codes linguistiques déjà appris dans d'autres langues est quasiment impossible dans le cas d'apprenants de FLE au département de langues modernes à l'université du Yarmouk.

Compte tenu de tout ce qui précède, nous pouvons présenter certaines propositions propices aux apprentissages dans le cadre de notre sujet de recherche présent :

1. Conseiller le recours modéré aux autres langues déjà apprises, à condition que ces langues ne remplacent pas la langue cible dans la classe.
2. Faire appel à ces langues est bénéfique parce qu'elles peuvent permettre une meilleure gestion du temps et l'effort des deux parties (apprenant et enseignant) dans le processus pédagogique.
3. Le recours à ces langues doit être contrôlé et supervisé de la part de l'enseignant.
4. L'enseignant doit prendre en compte le niveau de ses apprenants s'il veut recourir à d'autres langues, particulièrement une autre langue étrangère, car il se peut que certains de ses apprenants ne la maîtrisent pas complètement. Dans ce cas-là, le rôle facilitateur de recours à une autre langue étrangère va se transformer en frein d'apprentissage pour eux.
5. L'enseignant doit, au fur et à mesure de l'avancement du niveau de ses apprenants, diminuer ce recours pour ne pas habituer les apprenants à cette stratégie d'enseignement.

Conclusion

Dans le cadre de notre recherche intitulée « Le rôle de la langue maternelle et de la première langue étrangère dans l'apprentissage du FLE à l'université du Yarmouk » nous avons essayé de définir certaines notions linguistiques et de montrer le rôle et la place qu'occupent la langue maternelle et la première langue étrangère dans la classe de FLE. Nous avons trouvé que les linguistes et les chercheurs peinent parfois à définir la langue maternelle et que certains préfèrent même l'appeler « L1 » afin d'éviter l'usage du mot « maternelle ».

En revanche, les notions de langues « seconde et étrangère » ont été définies plus clairement. Cela peut s'expliquer par le fait que ce sont des langues acquises après avoir appris au moins une autre langue, grâce à l'ordre de leur apprentissage, de leur usage et de leur place dans la société. Nous avons également essayé de clarifier et de démontrer la place des

langues dans le système éducatif jordanien. Nous avons constaté que l'anglais occupe une place primordiale en tant que première langue étrangère obligatoire et que le français occupe une place nettement moins importante. Pourtant, c'est la deuxième langue étrangère. Elle est cependant facultative dans le cadre scolaire.

Dans notre travail de recherche, nous sommes partis du postulat que d'autres langues (l'arabe et l'anglais) sont présentes et utilisées dans le processus d'enseignement / apprentissage du français en cours de FLE à l'université du Yarmouk. Nous avons pu confirmer notre hypothèse qui défend que les langues apprises auparavant, dans notre cas (l'arabe et l'anglais), jouent un rôle non négligeable dans l'apprentissage d'une nouvelle langue étrangère (le français) tout en facilitant le déblocage dans certaines situations, la compréhension de certains termes et le gain du temps pour les deux parties du processus d'enseignement / apprentissage.

Selon les résultats obtenus dans notre questionnaire, nous avons constaté que le recours à ces langues était flagrant dans certaines situations et contextes, que ce soit de la part des apprenants ou des enseignants. Ce recours aux langues déjà connues et maîtrisées de la part des deux parties du processus pédagogique qui peut s'exploiter dans la transmission des messages pour l'explication et la compréhension, montre que l'enseignant et l'apprenant d'une langue étrangère peuvent s'appuyer et profiter des autres systèmes linguistiques pré-acquis s'ils les utilisent sans excès dans leurs bons contextes. Car cela pourrait évoluer non seulement vers un usage excessif de pré-acquis linguistiques dans la classe mais aussi, plus tard, vers une dépendance constante qui pourrait affecter négativement l'usage indépendant et la maîtrise totale de la langue cible.

Bibliographie

Bardel, C. 2006. « La connaissance d'une langue étrangère romane favorise-t-elle l'acquisition d'une autre langue romane ? » *Acquisition et interaction en langue étrangère*, n° 24, p.149-179.

Besse, H. 1987. « Langue maternelle / seconde / étrangère ». *Le français aujourd'hui*, n° 178, p. 9-15.

Castellotti, V. 2001. *La langue maternelle en classe de langue étrangère*. Paris : CLE international.

Coste, D., Moore, D., Zarate, G. 2009. *Vers un Cadre Européen Commun de référence pour l'enseignement et l'apprentissage des langues vivantes : études préparatoires*. Strasbourg.

Cuq, J. P. 1989. « Français langue seconde : essai de conceptualisation ». *L'Information Grammaticale*, n° 43(1), p. 36-40.

Cuq, J. P. (Dir.) 2003. *Dictionnaire de didactique du français langue étrangère et seconde*. Paris : ASDIFLE / CLE International.

Cuq, J. P., Gruca, I. 2017. *Cours de didactique du Français langue étrangère et seconde*. Paris : P.U.G.

Dabène, L. 1994. *Repères sociolinguistiques pour l'enseignement des langues*. Paris : Hachette.

De Pietro, J. 2007. « Se construire avec la diversité des langues... : Des pistes didactiques pour une prise en compte des langues à l'école ». *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n° 70, p. 17-25. [En ligne] : <https://doi.org/10.3917/lett.070.0017> [consulté le 10 mars 2023].

Duccini, S. 2013. *Public hétérogène et contact des langues en classe de FLE : adaptation d'une approche intercompréhensive*. Université de Genève.

Galisson, R. 1980. *D'hier à aujourd'hui, la didactique générale des langues étrangères : Du structuralisme au fonctionnalisme*. CLE International. French Edition.

Sitographie

Coopération linguistique et éducative - La France en Jordanie - Ambassade de France à Amman. <https://jo.ambafrance.org/Cooperation-linguistique-et-1259> [consulté le 29 juin 2022].

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/maternel/49847#181472> [consulté le 19 juin 2022].

Ministry of Higher Education & Scientific Research. (n.d.). Ministry of Higher Education & Scientific Research., https://mohe.gov.jo/EN/List/Universities__and_Institutes [consulté le 26 mai 2022].

Search. (n.d.). Home. https://www.e-daleel.gov.jo/search/index?view=tab&solr-search-type=q&q=&f%5b0%5d=yii_doc_type:MOE [consulté le 28 juin 2022].



© *Synergies Turquie*, n° 16, Année 2023.
Revue du GERFLINT (Évreux - France)
Première édition - Décembre 2023 -

ARK : <https://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb427242702>
Bibliothèque nationale de France.

Éléments sous droits d'auteur – Modalités de lecture et de citation,
politique d'archivage et mentions légales consultables sur le site de
l'éditeur www.gerflint.fr et de la revue <https://gerflint.fr/synergies-turquie> – Contact : synergies.turquie@gmail.com

